À vos conseils!

On sait que les avocats se rendent devant les tribunaux pour représenter leurs clients. Mais une autre partie importante de leur métier est de **rencontrer des gens** pour leur donner des **conseils juridiques**.

Imaginez un instant que vous êtes un avocat spécialisé en droits fondamentaux. Vous devez donner des conseils aux jeunes qui passent dans votre bureau. **Lisez attentivement leur histoire** et **répondez à leurs questions**. Donnez vos réponses en quelques mots, en vous basant sur les chartes et sur les connaissances que vous avez acquises.



Moi c'est **Noémie!** Depuis que je suis petite, je fais de la natation à ma piscine municipale. L'été dernier, j'ai appliqué pour devenir sauveteuse, mais la ville n'a pas voulu m'embaucher!

La coordonnatrice m'a dit que j'avais toutes les qualités requises, mais qu'elle ne pouvait pas m'engager parce que mon père occupe un poste important à la ville. Elle ne veut pas avoir l'air de donner des faveurs à la fille d'un patron.

Moi, je pense que c'est discriminatoire! J'ai contesté la décision de la ville en vertu de la Charte québécoise. La Cour supérieure vient d'entendre ma cause, mais elle a donné raison à la ville. J'aimerais donc faire un appel.

1.1. Selon moi, la juge de la Cour supérieure a fait une erreur monumentale! Sans plus attendre, pouvez-vous m'aider à demander un appel devant la Cour suprême du Canada?

1

1.2. Mon entraîneur de natation a témoigné pour moi pendant le procès, mais il pense qu'il aurait pu être plus convaincant Est-ce qu'on pourrait lui donner une deuxième chance pendant l'appel?
1.3. Mon père m'a dit qu'il connaît la juge de la Cour supérieure qui a rendu le jugement dans mon dossier. Elle a déjà été employée comme avocate pour la ville, il y a quelques années. D'après vous, est-ce que cette situation peut poser problème?



Salut! Je m'appelle **Simon** et je vais à une école secondaire publique. La semaine dernière, j'ai coulé mon examen de maths parce que j'étais absent. Mais je n'avais pas le choix! L'examen tombait le jour d'une fête juive importante, le Yom Kippour. C'est une tradition que je ne peux pas manquer, à cause de mes croyances.

Mon enseignant m'a expliqué que je dois être présent aux examens comme tous les autres élèves. Mes parents ont appelé la directrice, mais elle leur a répondu qu'elle ne pouvait rien faire pour moi. Je trouve que c'est injuste!

pas une loi! Pensez-vous que la Charte canadienne s'applique quand même à ma situation? Pourquoi?
2.2. J'aimerais contester la décision de mon école. Pourrais-je utiliser un ou plusieurs articles des chartes devant les tribunaux?



Bonjour, je me nomme **Alexandra** et j'ai 18 ans. Je vais bientôt commencer une technique dans un CÉGEP d'une autre région. Le week-end dernier, j'ai fait le voyage avec mes parents pour visiter des appartements. J'ai trouvé un petit « 3½ » idéal et pas trop cher!

Hier, j'ai appelé le propriétaire de l'appartement. Il refuse de me le louer et ne veut pas me dire pourquoi! J'ai l'impression que c'est parce que je suis noire : en effet, pendant la visite, il a répété à quelques reprises qu'il avait eu des problèmes avec un ancien locataire noir.

Je veux vraiment avoir cet appartement et mes parents pensent que je peux contester la décision du propriétaire.

3.1. Sur laquelle des deux chartes devrais-je appuyer mon recours? Pourquoi?
3.2. Sur quel article de cette charte pourrais-je m'appuyer?
3.3. Mes parents ont rappelé le propriétaire. Il leur a dit que c'est seulement parce qu'il me trouve trop jeune qu'il refuse de me louer son logement. Si c'était vrai, est-ce que l'article que vous avez mentionné serait toujours pertinent?



Mon nom est **Inez** et j'ai 20 ans. Il y a trois semaines, je suis sortie dans un bar avec mes amis. À la fin de la soirée, j'ai décidé de faire un somme dans ma voiture pour « dégriser » avant de prendre le volant. À ma grande surprise, la police m'a arrêtée! Elle m'a expliqué qu'il est interdit d'être assis dans sa voiture sous l'effet de l'alcool, même si le moteur n'est pas allumé.

J'ai tout de suite été libérée en attendant mon procès. Depuis ce jour, je suis anxieuse et je n'arrive plus à dormir. Je ne sais pas si le juge va me déclarer coupable ou non!

On m'a dit que je ne serai pas jugée avant encore quelques mois au moins. Je trouve que c'est exagéré de me laisser dans l'angoisse si longtemps!

4.1. Je veux contester ce long délai d'attente. Est-ce qu'il y a quelque chose dans les chartes qui serait pertinent pour ma situation?
4.2. D'après vous, est-ce que les chartes interdisent à l'État de me faire attendre aussi longtemps avant de me juger? Pourquoi?





Je suis **Thomas** et j'ai de gros problèmes! Il y a quelques jours, pendant que nous étions en classe, la police est entrée dans notre école avec des chiens renifleurs. Ce n'était pas la première fois : elle vient de temps à autre pour chercher de la drogue au hasard.

En se promenant dans le gymnase, un des chiens a flairé mon sac à dos que j'avais laissé sans surveillance. Les policiers ont ouvert le sac et y ont trouvé dix petits sacs de marijuana. On m'a accusé de possession de drogue dans le but d'en faire le trafic.

L'avocat que j'ai appelé m'a suggéré de contester la légalité de la fouille parce que les policiers n'ont pas obtenu de mandat avant

de venir à l'école. L'avocat m'a dit que l'article 8 de la Charte canadienne interdit les « fouilles abusives », mais il ne sait pas quelles sont mes chances car il n'est pas un spécialiste des droits fondamentaux...

5. Selon vous, les policiers ont-ils fait une fouille abusive en entrant dans mon école

avec des chiens renifleurs? Et en ouvrant mon sac à dos?



Je m'appelle **Ross**, j'ai 19 ans et je suis un étudiant très engagé. Je fais partie d'un comité pour la protection de l'environnement à mon collège. Le mois dernier, je suis allé coller de petites affiches sur les poteaux téléphoniques de mon quartier pour exprimer nos opinions.

Un policier m'a vu et m'a donné une contravention! Je ne le savais pas, mais il y a un règlement municipal qui interdit aux gens d'afficher des choses sur les poteaux. Il paraît que le but est de préserver la beauté des rues et d'éviter les coûts de nettoyage.

Je me suis plaint au policier que c'est de la censure et que le règlement porte atteinte à ma liberté d'expression. Il m'a répondu : « Tu as peut-être raison, mais des fois le gouvernement a la permission de censurer les gens. »
6.1. Il me semble que les chartes interdisent toute atteinte aux droits protégés non? Sur quels articles le policier a-t-il pu se baser pour me dire cela?
,
6.2. Selon vous, est-ce que la ville est vraiment justifiée de porter atteinte à ma liberté d'expression de cette manière?
Pour répondre à la question de Ross, refaites le test expliqué aux pages 18 à 19 de votre guide. Répondez brièvement à chaque sous-question.
A) Quel est l'objectif du règlement municipal? Cet objectif est-il assez important pour justifier une atteinte à la liberté d'expression de Ross?
·



B) Le règlement municipal permet-il logiquement de rencontrer cet objectif?
C) Pour rencontrer son objectif, le règlement municipal porte-t-il atteinte aux droits de Ross d'une manière raisonnable et nécessaire? Est-ce qu'il y aurait d'autres moyens qui porteraient moins atteinte aux droits de Ross?
D) Les effets positifs du règlement municipal sont-ils plus grands que les effets négatifs de l'atteinte à la liberté d'expression de Ross?



Bonjour, moi c'est **Sophie**. J'ai 25 ans. Depuis peu de temps, je reçois des versements d'aide sociale du gouvernement car je n'arrive pas à me trouver un emploi.

Je trouve que je ne reçois pas beaucoup d'argent... En fait, la loi prévoit que les prestataires d'aide sociale qui sont jeunes et en santé et qui ne suivent aucune formation ont droit à moins d'argent que les prestataires de plus de 30 ans.

C'est injuste, il me semble! Le gouvernement n'a pas le droit de faire ce genre de discrimination.

7. A votre avis, quel pourrait être l'objectif recherché par cette loi?

